

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de la convocation : **27 février 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **21 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Christelle SAUVAGET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°20.03.26

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Mesdames Martine FAUCHARD et Iraceme GONCALVES, adjointes en charge respectivement des associations/culture/sport et des affaires sociales/affaires scolaires/enfance/jeunesse, font état des demandes de subventions déposées par les associations et proposent d'attribuer les subventions au titre de l'année 2026 réparties comme suit :



ASSOCIATIONS CERVIEROISES	SUBVENTIONS 2026
FAMILLES RURALES - LA FARANDOLE	82 000,00 €
SOCIETE DE PECHE "LA TANCHE DE LA BOULOGNE"	75,00 €
AMICALE LAÏQUE GASTON CHAÏSSAC	2 160,00 €
A.P.E.L. ECOLE " LA SOURCE "	2 955,00 €
FESTIVAL D'ARTISTES	3 800,00 €
ECOLE DE MUSIQUE NORD-VENDEE	3 850,00 €
ARTE DA BAHIA	150,00 €
TENNIS CLUB	510,00 €
FCBR	2 311,20 €
HIP HOP ROCHESERVIERE	60,00 €
NORD VENDEE BASKET	1 500,00 €
Comité de jumelage Rocheservière - Gilserberg	1 500,00 €
ASSOCIATIONS HORS ROCHESERVIERE	SUBVENTIONS 2026
SMASH BASKET SUD LOIRE (pour le Baskin)	600,00 €
AJA GYM - MONTAIGU	120,00 €

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes des associations,
Vu les propositions de la commission « associations »,
Vu le budget primitif 2026 voté le 5 mars 2026,

Après en avoir délibéré, à 21 VOIX POUR, le Conseil Municipal :

➤ **VOTE** l'ensemble des subventions figurant sur le tableau ci-dessus

Considérant que M. Vincent BRÉTECHER et Mme Marie-Andrée LARDIÈRE, respectivement Président et trésorière du Comité de jumelage se retirent au moment du vote de la subvention allouée au Comité de Jumelage :

Après en avoir délibéré, à 19 VOIX POUR, le Conseil Municipal,

➤ **VOTE** la subvention allouée au Comité de Jumelage à savoir 1 500 €.

➤ **PRÉCISE** que ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2026 sur les crédits du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » au compte budgétaire 65748.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance


 Christelle SAUVAGET

Le Maire


 Bernard DABRETEAU